

PROCES VERBAL DE SÉANCE  
Conseil municipal du 10 avril 2024

---

Le 10 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Nexans dûment convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François JEANTE, Maire.

**Nombre de membres en exercice :** 15

**Présents :** 14

**Votants :** 15

**Quorum :** 8

**Présents :**  
Christine GUTIERREZ, Marylène DUSSUTOUR, Kristy CAMMAERTS, Stéphanie VALLEJO-PASQUET,  
Jean-François JEANTE, Jean-Marie LEFEBVRE, Pascal CASERIS, Roger PERAUD, Julien BARRUTAUD, Serge CAMUS, Daniel COTS, Jimmy GREIL, Pascal MOHEN, Jean-Louis VIARGUES.

**Absents excusés :** Isabelle FRANZ.

**Procuration :** Isabelle FRANZ à Christine GUTIERREZ.

**Secrétaire de séance :** Marylène DUSSUTOUR.

---

Début de séance : 19h00

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont été destinataires en date du 04 avril 2024 du procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Le conseil municipal ne fait aucune remarque et approuve le procès-verbal.

**Ordre du jour :**

**Délibérations :**

- Vote du compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Approbation du compte de gestion 2023
- Vote des taxes 2024
- Vote du budget primitif 2024
  
- Questions diverses

---

**Délibération n°2024-10**  
**Objet : Vote du compte administratif 2023**

**DE 2024-10**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 10/04/2024 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre =0	Pour =14
Date de convocation :	04/04/2024
Abstentions =0	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marie LEFEBVRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Jean-François JEANTE, Maire, cette personne s'étant retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		89 570,81	54 662,22		54 662,22	89 570,81
Opérations de l'exercice	506 345,66	555 587,19	76 520,63	829 035,62	582 866,29	1 384 622,81
<b>TOTAUX</b>	<b>506 345,66</b>	<b>645 158,00</b>	<b>131 182,85</b>	<b>829 035,62</b>	<b>637 528,51</b>	<b>1 474 193,62</b>
Résultats de clôture		138 812,34		697 852,77		836 665,11
Restes à réaliser			28 267,74		28 267,74	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>506 345,66</b>	<b>645 158,00</b>	<b>159 450,59</b>	<b>829 035,62</b>	<b>665 796,25</b>	<b>1 474 193,62</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>138 812,34</b>		<b>669 585,03</b>		<b>808 397,37</b>

**DÉCISION**

Pour : 15  
Pas de débat

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°2024-11****Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2023****DE 2024-11**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 10/04/2024 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Contre =0	Pour =15
Date de convocation :	04/04/2024
Abstentions =0	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marie LEFEBVRE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Jean-François JEANTE, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>138 812,34</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (555 587,19 - 506 345,66)	49 241,53
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	89 570,81
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>697 852,77</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (829 035,62 - 76 520,63)	752 514,99
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-54 662,22
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 28 267,74)	-28 267,74
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>669 585,03</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	138 812,34
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

**DÉCISION**

Pour : 15  
Pas de débat

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n° 2024-12****Objet : Approbation du compte de gestion 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, statuant sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## DÉCISION

Pour :15  
Pas de débat

Contre : 0

Abstention : 0

### Délibération n° 2024-13

#### **Objet : Vote des taux d'imposition 2024 de la fiscalité locale.**

- Vu le code général des collectivités territoriales,  
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,  
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,  
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,  
Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 38.25 % ;
  - Taxe Foncière Non Bâtie (TFPNB) : 51.84 % ;
  - Taxe Habitation Résidences Secondaires (THRS) : 8.81 % ;
- Et autorise le Maire à signer tout document s'y référant.

## DÉCISION

Pour :15  
Pas de débat

Contre : 0

Abstention : 0

### Délibération n° 2024-14

#### **Objet : Vote du budget primitif 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

##### Section de fonctionnement :

Recettes 827 593.34 €

Dépenses 827 593.34 €

##### Section d'investissement :

Recettes 827 510.23 €

Dépenses 827 510.23 €

## DÉCISION

Pour :15  
Pas de débat

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Questions diverses :**

#### **MAM :**

Daniel Cots : les artisans sont prêts pour commencer le chantier mais nous sommes dans l'attente de la validation de Socotec suite à l'étude de sol réalisée par l'entreprise des fondations profondes. Les réunions de chantier ont lieu chaque vendredi matin, si des élus sont intéressés pour y assister. Le plaquiste devrait intervenir le 15 avril.

**Maison de soins :** On attend le compte-rendu de l'étude de sol pour l'assainissement afin de l'envoyer au SPANC pour déposer le permis de construire.

**Voirie :**

Mme Cammaerts fait remarquer l'état lamentable et dangereux de la D19 en raison de travaux en cours. Le passage des engins et camions abîment également les voies communales alentours. Monsieur le Maire le signalera lors d'une prochaine réunion de travaux.

Suite à la réunion de la CAB à laquelle M. Péraud a assisté, la route des Tuilières, l'impasse de Beauronne et l'impasse de la Bastide seront refaites cette année. Du point à temps se fera durant l'été sur les points critiques de la commune (zone où apparaissent les cailloux blancs) comme la route de la Fouillouse.

**Campagne de fauchage :**

La première passe (sur les accotements, et le premier tombant des fossés, sauf au niveau des carrefours, virages prononcés et panneaux de signalisation, où un dégagement de sécurité sera assuré) aura lieu entre le 15 avril et le 15 mai, la deuxième (sur les accotements, et le fond de fossés) est programmée courant juin et la troisième (passe complète) à l'automne.

**Cérémonie :**

Mme Dussutour informe que le souvenir français remettra le drapeau à l'école le 2 mai (l'heure est à fixer).

Cérémonie du 8 mai – RDV à 11h30 pour la cérémonie.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Maire  
Jean-François JEANTE

La Secrétaire de séance  
Marylène DUSSUTOUR